



Association Française de Stérilisation

# LE BULLETIN

## DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE STÉRILISATION

---

### LE MOT DES VICE- PRÉSIDENTS...

Notre système de santé est à l'aube d'une profonde réforme, avec en filigrane le principe très louable d'être plus efficient en terme de qualité des soins et de dépenser mieux ou moins. En raccourci, c'est sur cette base que le "plan Hôpital 2007" a été lancé il y a deux ans par le ministère de la santé. Ce projet ambitieux comporte des mesures qui visent à la modernisation des établissements de santé par des aides financières permettant des améliorations sur le plan de l'immobilier et des équipements, sur le plan du fonctionnement et sur le plan du financement des activités de soins ("tarification à l'activité"). Quelles pourraient être les conséquences de cette réforme pour les activités de stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé?

L'engagement de moyens budgétaires pour financer les investissements immobiliers et mobiliers va permettre de poursuivre les restructurations devenues nécessaires, pour être en adéquation avec les exigences de qualité dans ce domaine, suite aux non-conformités révélées par les missions d'inspection en pharmacie effectuées depuis 1998 et suite aux visites réalisées par des professionnels de terrain pour le compte de l'Ordre des pharmaciens, dans le cadre du décret du 26 décembre 2000 relatif aux Pharmacies à Usage Intérieur (PUI et "autorisation de stérilisation").

Mais la loi du 2 juillet 2003 qui habilite le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures visant à simplifier le droit a permis la parution de l'ordonnance n°2003-850 du 4 septembre 2003 relative au système de santé, dont les dispositions intéressent directement la pharmacie et son environnement, en cohérence avec les objectifs du "plan Hôpital 2007". Un transfert de compétence s'est effectué des préfectures vers les ARH, qui sont désormais expressément chargées de contrôler le fonctionnement des établissements de santé publics et privés. Avec cette ordonnance, les Groupements de Coopération Sanitaire publics / privés (les GCS), de statut privé, ont vu le jour: ils pourront gérer une PUI et de ce fait pourront assurer la stérilisation de dispositifs médicaux pour le compte d'autres établissements...

Parallèlement, la mise à jour des SROS pourrait avoir des conséquences sur les restructurations des unités de stérilisation, celles-ci pourraient être ciblées de sorte à investir dans les seules structures dont la "pérennité" aurait été décidée. Nous évoquions l'an dernier à cette époque l'enjeu de l'"externalisation" de la stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables, soit par des conventions de sous-traitance entre établissements de santé, soit par le recours aux prestations d'industriels qui se spécialisent dans ces activités. La tendance à la sous-traitance pourrait donc logiquement voir un essor dans les années à venir, avec l'appui des Agences Régionales d'Hospitalisation, par le biais des GCS.

Alors, des conséquences pour la stérilisation ? Oui probablement. Les professionnels de la stérilisation hospitalière doivent exercer une vigilance critique sur ces diverses formules de sous-traitance, afin que les objectifs qualitatifs des réorganisations soient maintenus et préservés. Les prochaines JNES seront l'occasion d'aborder ce débat.

L'équipe de l'AFS aura le plaisir de vous retrouver à son stand, et vous donne rendez-vous à sa prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, suivie de l'Assemblée Générale annuelle, le 29 avril 2004 à Nantes, lors des 26<sup>èmes</sup> Journées Nationales d'Etudes sur la Stérilisation.

*Hervé PIDOUX, Joëlle SIMOND-CHARBINAT*

**CONSULTEZ LE SITE DE L'AFS A L'ADRESSE SUIVANTE : [www.afs.asso.fr](http://www.afs.asso.fr)  
LES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION...**

---

**1/ LES JOURNÉES DE STÉRILISATION DE NANTES :**

Dans le cadre de sa convention avec le CEFH, l'AFS a contribué le 29 septembre dernier, lors de la réunion du Comité Scientifique du CEFH, à l'élaboration du programme des 26<sup>èmes</sup> JNES, qui se dérouleront à NANTES les 28 et 29 avril prochains. Les temps forts du congrès porteront sur "l'environnement économique" des activités de stérilisation : restructurations, impact de la "tarification à l'activité", optimisation des coûts, réflexions prospectives vis à vis du "plan hôpital 2007" et des nouvelles possibilités de mise en commun de moyens et de structures par le biais des "Groupements de Coopération Sanitaires". Les ateliers aborderont comme à l'accoutumée des thèmes pratiques, mais également des volets complémentaires à ces grandes lignes économiques (les coûts en stérilisation, stratégie des flux et de la logistique, gestion de l'instrumentation en prêt, et indirectement, l'adaptation de la formation des personnels aux besoins des unités de stérilisation...).

Une réduction de 20 euros sur l'inscription aux JNES et la gratuité du compte-rendu des journées sont consentis pour les membres qui ont adhéré à l'AFS en 2003.

**2/ L' ASSOCIATION ET SON FONCTIONNEMENT :**

Une Assemblée Générale annuelle s'est tenue à Nice le 17 avril 2003. Les bilans, moral et financier, sont globalement satisfaisants, avec un nombre d'adhérents relativement stable (362 membres actifs et 7 membres associés à fin 2003). La mise en place du nouveau site internet a représenté en toute logique la part la plus importante des dépenses 2002.

Conformément aux statuts, le renouvellement des membres sortant du bureau a été mené par élection. Anne MANTRAND et Bénédicte BENOIT ont été reconduites..

Une proposition d'élargissement du bureau à 9 membres au lieu de 7 a été approuvée, celle-ci devra être soumise à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, pour modifier les statuts en conséquence. Cette prochaine assemblée sera également l'occasion de renouveler des membres du bureau et de modifier le siège de l'Association.

Enfin notre Vice-Présidente, Joëlle Simond-Charbinat, Cadre IBODE au Centre Hospitalier de Bourgoin-Jallieu souhaitant quitter ses fonctions au sein de l'AFS pour raisons professionnelles, ce poste clé sera à pourvoir et l'AFS lance dès à présent un appel à candidature pour sa succession. L'AFS remercie grandement Joëlle pour sa participation active et fidèle au sein de l'Association depuis 1998.

***AGENDA : Assemblée Générale Extraordinaire le 29 avril , 8 h 00, à NANTES  
(café / jus de fruits / croissant inclus!)***

**3/ LE SITE INTERNET DE L'AFS :**

L'AFS est accessible à l'adresse internet suivante : [www.afs.asso.fr](http://www.afs.asso.fr). N'hésitez pas à consulter le site à la rubrique "pratique" et à poser toutes vos questions à l'association via les interlocuteurs régionaux. Vous obtiendrez une réponse documentée, argumentée et validée par les membres de l'AFS les plus compétents sur le sujet concerné.

L'AFS développe son partenariat avec les industriels de la désinfection et de la stérilisation. Retrouvez sur sa page d'accueil les liens avec les sites de nos partenaires.

**4/ COÛT DE L'ADHÉSION :**

Au cours de la réunion du bureau du 29 septembre 2003, l'AFS a décidé de maintenir le coût de l'adhésion à l'association pour les membres actifs à 16 euros. La cotisation pour les membres associés (industriels) est de 300 euros.

Merci de reconduire votre adhésion à l'Association (le bulletin est disponible sur le site internet).

#### **5/ LES TEXTES ET RÉFÉRENTIELS PARUS :**

##### ***É L'ordonnance n°2003-850 du 4 septembre 2003 relative à la simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé :***

Ce texte modifie certaines dispositions relatives aux P.U.I. en transférant des compétences administratives du Préfet vers le Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation. Ce sont désormais les ARH qui autorisent la création, le transfert ou décident de la suppression des PUI au sein des établissements de santé et qui autorisent les activités optionnelles qui y sont effectuées, dont la stérilisation des dispositifs médicaux. L'autorisation de sous-traitance pour la stérilisation est de ce fait désormais délivrée par les ARH.

Autre point important de ce texte, les ARH peuvent autoriser les Groupements de Coopération Sanitaire public / privé à assurer la gérance d'une PUI et donc à stériliser pour le compte d'un établissement de santé située en dehors du GCS.

##### ***É La circulaire DHOS/DGS n° 591 du 17 décembre 2003 relative aux modalités de traitement manuel pour la désinfection des endoscopes non autoclavables dans les lieux de soins :***

Cette circulaire définit les dispositions à mettre en oeuvre pour le nettoyage et la désinfection des endoscopes en prenant en compte le risque lié à la Maladie de Creutzfeldt-Jakob et de son nouveau variant. La circulaire DGS/DH n° 236 du 2 avril 1996 est ainsi abrogée.

##### ***É Le "Guide de Bonnes Pratiques pour la prévention des infections liées aux soins réalisés en dehors des établissements de santé" :***

Ce guide très attendu des professionnels de santé libéraux et dont le comité de rédaction a sollicité l'AFS pour sa relecture, a été publié par le Ministère de la santé début 2004. Rédigé par un groupe d'experts très large, il s'agit d'un excellent référentiel qui comble une lacune souvent déplorée dans ce domaine. Il précise les référentiels, les responsabilités et les risques, les recommandations en matière d'hygiène tant vis à vis de la prise en charge des patients, que du traitement des dispositifs médicaux réutilisables, avec prise en compte des spécificités liées aux bactéries multi-résistantes aux antibiotiques et celles liées aux ATNC.

##### ***É Le "Guide pour l'utilisation des laveurs-désinfecteurs d'endoscopes" :***

Paru en novembre 2003, ce document constitue une mise à jour du "Guide de bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux" paru en 1998, en ce qui concerne le chapitre relatif au traitement des dispositifs médicaux en endoscopie. Ce document intègre en particulier la gestion des risques relatifs à la maladie de Creutzfeldt-Jakob avec ces équipements, suite à la parution de la circulaire 138 du 14 mars 2001.

##### ***É Le "Guide et documents types : laveurs-désinfecteurs pour endoscopes- Achat-Maintenance- Fourniture des consommables associés" :***

Complément très utile au guide précédent, à utiliser lors de projets d'acquisition de laveurs-désinfecteurs pour endoscopes, ce guide a été réalisé et publié en 2003 par le GPEM/SL.

#### **6/ LES TEXTES ET RÉFÉRENTIELS EN PRÉPARATION ET LES PROPOSITIONS DE L'AFS :**

##### ***É Le guide "Maîtrise des traitements appliqués aux dispositifs médicaux restérilisables"***

La rédaction de ce guide placée sous l'égide de l'AFNOR a pris du retard en 2003, la DHOS ayant suspendu les travaux considérant que ce document faisait double emploi avec les BPPH. Grâce aux interventions de D. Goullet et L. Rozenbaum coordonnateurs du groupe de travail S95H, la rédaction a pu être achevée. Il devrait paraître à la fin de 2004, après mise en forme et enquête publique.

### **5/ Projet de guide "Traitement des dispositifs médicaux en Ophtalmologie et en contactologie":**

Après la parution en 2002, du guide "Désinfection des dispositifs médicaux en anesthésie et réanimation" sous l'égide du CTIN, le Ministère de la santé prépare une mise à jour du "Guide de bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux", en ce qui concerne le chapitre relatif au traitement des dispositifs médicaux en ophtalmologie. Ce document à paraître en 2004, doit intégrer également la gestion des risques relatifs à la maladie de Creutzfeldt-Jakob, suite à la parution de la circulaire 138 du 14 mars 2001.

### **7/ UNE NOUVELLE REVUE PROFESSIONNELLE FRANCOPHONE EN STÉRILISATION :**

La Société Suisse de Stérilisation Hospitalière et son Président dynamique, Fredy Cavin, publie en français depuis 2003 sa revue trimestrielle "**FORUM**". Destinée à couvrir tous les aspects relatifs à la stérilisation en établissements de santé, elle publie aussi bien des articles ayant trait à l'organisation et au fonctionnement des stérilisations centrales, que des publications scientifiques. Elle se veut éclectique et destinée à l'ensemble des agents affectés dans les unités de stérilisation.

L'AFS soutient la promotion de cette revue très intéressante en France et encourage ses adhérents à proposer s'ils le souhaitent des projets de publications à la SSSH (Fredy.Cavin@chuv.hospvd.ch), les coordonnées permettant de se procurer celle-ci sont indiquées sur le site internet de l'AFS, depuis lequel, le site de la SSSH est accessible.

### **8/ CONGRES DE L'EFHSS :**

Le dernier congrès de l'European Forum for Hospital Sterile Supply, EFHSS, s'est tenu à Winterthur, en Suisse du 3 au 5 juillet 2003, coordonné avec la SSSH. Ce congrès a connu un grand succès et a permis d'exposer les spécificités de la stérilisation hospitalière française à nos collègues européens, via les conférences données par quatre membres de l'AFS (B. Gourieux à propos de la validation du lavage des dispositifs médicaux, A. Beaugas à propos de la maîtrise de l'air environnemental en stérilisation, C. Denis à propos des contrôles et questions fondamentales sur les emballages et D. Goulet qui a évoqué l'obligation réglementaire de pratiquer la stérilisation hospitalière dans le cadre d'un système qualité), le modèle français modèle unique en Europe, avec le rattachement de cette activité aux PUI des établissements de santé.

Le prochain congrès de l'EFHSS, conjointement organisé avec MSÜD (Centrale Sterilization Units Society of Turkey), se déroulera à Izmir en Turquie du 5 au 7 mai 2004. Le programme et les modalités d'inscription sont accessibles sur les sites internet de l'AFS et de l'EFHSS. L'AFS sera représentée en particulier par Bénédicte Benoit.

### **9/ LE POINT SUR LES ATELIERS EN COURS :**

#### **9.1 Atelier "Maîtrise et contrôles d'environnement en stérilisation" :**

Cet atelier constitué d'un groupe multidisciplinaire est coordonné par Annette Beaugas., Pharmacien au CH d'Avranches-Granville. Son travail s'inscrit comme une suite logique de l'atelier AFS qui a conduit il y a deux ans à la rédaction du document "Architecture et locaux en stérilisation". Le document de ce groupe de travail sera terminé avant l'été. Il sera adressé gracieusement aux adhérents 2003 et 2004 et sera sinon disponible à l'AFS au tarif de 20 euros TTC.

#### **9.2 Atelier " Organisation-circuits en stérilisation" :**

Ce groupe de travail sera lancé à la suite du précédent. Il sera coordonné par Amélie Liou, pharmacien au Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière. Sa parution est programmée pour 2005.

### **10/ LE "GEDESMAT" :**

(Groupe d'Etude de la Désinfection Et de la Stérilisation des **MA**tériels Thermosensibles)

Ce groupe d'évaluation scientifique, constitué sous l'égide du CEFH sur les procédés de stérilisation à basse température (ancien "GESBAT"), poursuit ses travaux et a publié un nouveau communiqué sur le procédé Sterrad®. Par ailleurs, il étudie les dossiers fournis par les industriels qui souhaitent se positionner sur la stérilisation à basse température et qui ont besoins de la reconnaissance de leurs travaux sur le plan national (actuellement, le procédé Steris® est en cours d'étude). Plusieurs membres du GEDESMAT sont membres de l'AFS et désormais, la SFHH est associée à ce groupe d'étude.

*GEDESMAT, CEFH, 20-22 rue Richer, 75009 Paris. Président délégué : Jean Marie Kaiser.*